



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Hi 98621



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



900000101236

Hist 9862⁷

RÉPONSE

AU

LIEUTENANT-GÉNÉRAL EENENS.

Hi. 9862 ? RÉPONSE DU BARON DE FAILLY

A L'OUVRAGE

LES CONSPIRATIONS MILITAIRES

DE 1831

PAR M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL A LA RETRAITE BENEES

Suite au Mémoire explicatif du général baron de Failly

BRUXELLES
LIBRAIRIE C. MUQUARDT
LIBRAIRE DU ROI
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG
—
1875

AVANT-PROPOS

Après l'apparition du prospectus de l'ouvrage ayant pour titre *les Conspirations militaires de 1831*, j'ai livré au public le *Mémoire explicatif* du général baron de Failly. Je réfutais ainsi d'avance les imputations calomnieuses dirigées contre la mémoire de mon père dans la table des matières de l'ouvrage qui était annoncé avec tant de fracas.

Les Conspirations militaires ont paru, et on a recherché avidement les preuves des audacieuses allégations de l'auteur. Ces preuves,

historiques ou juridiques, démontrant la trahison, la culpabilité du général de Failly, où sont-elles ?

On les cherche vainement dans ces deux volumes. M. le général Eenens se distingue par la violence du langage ; c'est son principal mérite. Pour le surplus, il s'appuie presque constamment sur des oui-dire, et parfois même sur des clabaudages d'antichambre.

On peut se demander si M. le général Eenens, malgré ses emportements, n'a pas montré une prudence extrême en attendant patiemment la disparition de ceux qui auraient pu lui répondre comme acteurs ou comme témoins.

Ils ne sont plus ceux qu'il traîne à la barre de l'opinion publique. Le général de Failly eut pour aide de camp le capitaine Raikem, qui, lui aussi, s'éleva par son mérite jusqu'au rang de général. Or l'auteur des *Conspirations militaires* attend également que cet homme de bien, d'une loyauté proverbiale, soit descendu dans la tombe avant de publier son réquisitoire contre le ministre de la guerre de 1831. Il n'a plus à craindre ainsi que le général Raikem ne se lève pour défendre son ancien chef et que sa voix ne soit entendue.

L'auteur des *Conspirations militaires* ne

ressemble-t-il pas à un soldat qui traverserait le champ de bataille en dissimulant avec soin son arme et qui se mettrait ensuite à tirer sous un abri dans l'appréhension d'être atteint lui-même?

M. Eenens s'efforce de diriger ses coups les plus meurtriers contre le général de Failly. Mais s'il y a eu des fautes commises, pourquoi l'ancien ministre de la guerre doit-il en porter toute la responsabilité? On ne s'explique pas bien cette animosité, et l'on en demande le motif.

Il ne m'a pas été difficile de trouver le mot de l'énigme, et M. Eenens lui-même m'en donne la clef. Je vois, en effet ⁽¹⁾, que M. Eenens, nommé capitaine d'artillerie de 2^e classe, le 29 novembre 1830, n'a été promu à la 1^{re} classe de son grade que le 3 avril 1832, et que la veille du jour de sa nouvelle promotion deux officiers étrangers avaient obtenu le pas sur lui. Eh bien, le motif de sa vengeance, le voilà : c'est que le général de Failly, en ne récompensant pas les grands services rendus au pays par M. Eenens, n'avait pas mis à profit les deux mois qu'il avait passés au pouvoir. Remarquons encore ici une anomalie. M. Eenens reproche

(1) *Les Conspirations militaires*, t. I, p. 127.

continuellement à mon père de ne pas avoir accueilli avec assez de faveur les offres de services d'officiers étrangers, et lorsque son intérêt personnel est en jeu, il se plaint que ces mêmes étrangers lui soient préférés.

M. Eenens s'acharne donc principalement contre le général de Faily. Il ne lui ménage ni les épithètes malsonnantes, ni les accusations les plus invraisemblables. Il le suit pas à pas ; il cherche, dirait-on, à écraser sa victime. Le général de Faily n'est plus rien, il s'est retiré dans un village, et cependant l'auteur des *Conspirations militaires* ne le lâche pas encore. Il scrute sa vie privée et découvre que mon père, après avoir reçu un coup de fusil, a quitté furtivement la maison de campagne qu'il habitait à Neder-Heembeek et que, peu de temps après, il a acheté une fort belle propriété à Strythem. L'insinuation ne peut échapper à personne : cette propriété doit être le prix de la trahison, et je recueille les bénéfices du crime de mon père.

Voyons ce que signifie ce coup de fusil, et comment la propriété de Strythem est venue dans les mains du général de Faily.

A l'entrée de l'avenue du château que nous habitons à Needer-Heembeek existait un petit

cabaret dont l'hôte, patriote de mauvais aloi, et excité par les diatribes des journaux, n'avait cessé de menacer de mort ma mère et ses enfants, tandis que mon père était encore à l'armée. Deux ans peut-être après son retour, un domestique de la maison s'était mis un soir aux aguets pour chasser un chien qui venait ravager la basse-cour. La détonation de l'arme, les cris du chien donnèrent l'éveil, et le même jour, lorsque tout le monde fut couché, ce même cabaretier, accompagné d'un autre individu de même valeur, vint parcourir les promenades du parc en vociférant et tirant des coups de fusil dans les croisées. Le lendemain le bourgmestre averti fit une démarche afin d'épargner à ces deux hommes une condamnation en cour d'assises, et il obtint par ses instances que mon père voulût bien se contenter d'excuses. Ces malheureux se jetèrent aux pieds de mon père en pleurant, et demandèrent grâce pour eux et leurs enfants.

Voilà cette fameuse histoire du coup de fusil. Mon père a continué d'habiter ce même château jusqu'à la fin de 1837. Ce n'est qu'en 1838 qu'il *hérita* de la propriété de Strythem.

Toutes les accusations surannées dont l'auteur des *Conspirations militaires de 1834* cherche

à entretenir le public ont été victorieusement combattues par mon père.

Toutefois quelques points paraissant encore être restés dans l'ombre pour certains publicistes, je tâcherai de les élucider.

Après avoir raconté brièvement la carrière militaire de mon père jusqu'en 1831, je le suivrai au ministère de la guerre et à l'armée de la Meuse, et je réfuterai de nouveau toutes les allégations de son adversaire.



I

Amédée-Jean-Marie-Ghislain, baron de Faily, naquit à Bruxelles le 17 avril 1789. Après avoir fait ses études au lycée impérial de Bruxelles, il entra à l'école militaire de Fontainebleau. En 1805, il en sortit comme sous-lieutenant au 12^e régiment d'infanterie légère, et, dans l'espace de huit ans, fit six campagnes, celles de Prusse, de Pologne, d'Autriche, de Zélande, d'Espagne et de France, reçut trois blessures graves et fut admis dans l'ordre de la légion d'Honneur en 1813. A la chute de l'Empire, il avait vingt-quatre ans et il était chef de bataillon au 15^e régiment.

Rentré en Belgique, il fut élevé au rang de lieutenant-colonel. Il jouissait dans l'armée des Pays-Bas de la réputation d'un officier distingué, et lorsqu'il fut nommé, le 27 janvier 1826, colonel de la 5^e *afdeeling* d'infanterie, son régiment fut bientôt cité comme un régiment modèle pour la tenue et la bonne instruction militaire. Au camp de Zeist, il fut chargé du commandement d'une brigade. Le 4 juillet 1829, il était promu à la dignité de chevalier du Lion néerlandais. Il se trouvait à Bois-le-Duc lorsque éclata la révolution, et son régiment fit partie de l'armée chargée de rétablir l'autorité royale à Bruxelles.

La présence de mon père dans l'armée du prince Frédéric a été beaucoup critiquée (¹), et les journaux du temps ont même écrit que le colonel de Faily avait porté les armes contre

(¹) Dans une *Note* publiée en 1840, en réponse à un pamphlet anonyme, le général de Faily s'exprimait en ces termes : « J'ai concouru à l'attaque de Bruxelles, dit le pamphlet ; je ne dissimulerai rien : c'est vrai, je suis venu à Bruxelles à la tête d'un bataillon de mon régiment, j'ai occupé l'extrémité de la rue de Louvain, et là j'ai empêché l'incendie des maisons du boulevard de l'Observatoire, et j'ai fait annoncer aux habitants que, si l'on ne tirait pas sur nous, nous ne tirerions pas... »

ses concitoyens, au lieu de briser son épée. On est allé jusqu'à prétendre qu'il aurait à maintes reprises déclaré depuis vouloir faire oublier cette faute par son patriotisme.

J'ai été à même d'apprécier la parfaite honnêteté du caractère de mon père. Or, la conduite qu'il a tenue en 1830 est à l'abri de tout reproche ; comme d'autres officiers belges, il a agi conformément à son devoir, et j'affirme qu'il n'a jamais tenu le propos qu'on lui attribue.

Lorsque le colonel de Faily fut rentré à Bois-le-Duc avec son régiment, après la retraite de l'armée, le roi des Pays-Bas imposa un nouveau serment aux officiers belges qui voulaient demeurer définitivement à son service. Aux autres il offrait un traitement de non-activité ou leur démission.

La conduite de mon père était toute tracée. En prêtant un nouveau serment il s'exposait à devoir porter les armes contre son pays, et la disponibilité ne pouvait lui convenir. Il demanda donc sa démission honorable, démission qui lui fut accordée officiellement le 21 novembre 1830, et le colonel de Mercx, également en garnison à Bois-le-Duc, suivit son exemple.

M. Eenens fait l'apologie des officiers qui ont quitté l'armée néerlandaise sans prendre leur

démission honorable. Il cherche à prouver que la position de ces messieurs était identiquement la même que celle des officiers hollandais servant le premier empire, et il en tire cette conclusion que, puisque le roi des Pays-Bas avait couvert de son approbation les officiers qui avaient déserté l'armée française en 1814, les officiers belges étaient pleinement déliés de leur serment par l'appel du gouvernement provisoire.

Les peuples civilisés ont un code d'honneur unique. Les lois en sont absolues, et il n'est donné ni à un gouvernement ni à des individus de les interpréter à leur convenance. Les officiers hollandais et plus tard les officiers belges, qui crurent pouvoir quitter leurs drapeaux d'une manière irrégulière, furent mentionnés sur les registres matricules comme déserteurs. M. le général Eenens, il n'y a pas longtemps, en a fait l'expérience.

En demandant sa démission, le colonel de Faily écouta-t-il son intérêt ? Pas du tout. S'il était demeuré dans les rangs de l'armée hollandaise, les grades et les honneurs ne lui auraient pas fait défaut ; il était l'un des cinq colonels les plus anciens et sa réputation militaire était bien établie.

Il quittait donc une position assurée pour une autre très-incertaine. Sa conscience seule lui avait inspiré la ligne de conduite qu'il s'était tracée.

Après avoir obtenu sa démission, tous ses rapports avec le roi des Pays-Bas étaient rompus. Dégagé de son serment, il était libre de servir ou de ne pas servir la Belgique. Sa présence à Bois-le-Duc parut offrir quelque inconvénient ou danger, puisque le général Vermaesen, gouverneur militaire de cette forteresse, lui fit signifier l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures, et, quoique le colonel de Faily souffrit beaucoup d'une ancienne blessure reçue en Espagne, il n'obtint que très-difficilement un très-court sursis.

Le 6 janvier 1831, mon père, accompagné de sa famille, quitta le sol hollandais pour rentrer dans son pays. Passant par Anvers, les autorités militaires, qui étaient venues le voir, lui firent observer qu'il arrivait bien tard et que toutes les places étaient prises.

Mon père répondit dignement que le devoir seul le ramenait au milieu de ses concitoyens, et non l'intérêt personnel.

Quelques jours plus tard nous étions à Bruxelles, et mon père prit un appartement *rue des*

Trois-Têtes, dans la maison même occupée aujourd'hui par l'établissement des bains Léopold. C'est là qu'on sut bien venir le trouver et faire appel à son patriotisme.

En effet, le 25 mars à onze heures du soir, mon père était couché, lorsqu'on sonnait à sa porte. C'était un huissier du ministère de la guerre qui apportait au colonel de Faily l'invitation de se rendre immédiatement chez le ministre. Mon père se rendit aussitôt à cette invitation et trouva dans le cabinet du général d'Hane le général Le Hardy de Beaulieu qui avait été mandé comme lui. Là pour la première fois mon père entendit parler du complot qui avait été préparé à Anvers. Le général de Beaulieu ainsi que mon père acceptèrent la mission d'aller informer à Anvers. Le 26, à une heure du matin, le régent signa l'arrêté qui élevait mon père au grade de général de brigade, puis les deux commissions qui nommaient les deux généraux commandants militaires à Anvers. C'est là une particularité à noter : la situation paraissait si grave, que le gouvernement crut agir prudemment en nommant simultanément les deux généraux au même commandement ; il prévoyait le cas où l'un des deux viendrait à manquer.

Les deux généraux partirent à deux heures du matin pour leur destination. Arrivés à Anvers à six heures, ils donnèrent immédiatement au commandant de la place l'ordre de convoquer et de réunir à *l'hôtel du Grand Laboureur*, où ils étaient descendus, tous les officiers supérieurs de la garnison. Cette réunion eut lieu ; là commença leur enquête, et ils en adressèrent sur le champ le rapport au gouvernement.

La réponse de celui-ci contenait l'ordre d'arrestation des chefs du complot.

Le même courrier avait apporté les arrêtés qui nommaient le général Le Hardy de Beau lieu commandant du 2^e commandement militaire, et mon père gouverneur militaire de la province d'Anvers, avec mission d'instruire sur les derniers événements. Le général de Faily se livra à l'enquête qui lui était prescrite, assisté de l'auditeur militaire Classens ; tous les officiers furent entendus de nouveau, et le procès-verbal servit de base à l'instruction faite plus tard par la haute cour militaire.

L'enquête, à laquelle avait présidé le général de Faily, a été signée par les généraux Clump et de Tabor, le colonel Coitin, les majors Hardy et de l'Eau, les capitaines Ryckhols et Eenens.

Le général Eenens n'en dit mot et pour cause; c'eût été rappeler un service.

Par ses relations, mon père était fort connu à Anvers et à son arrivée les autorités civiles et la bourgeoisie l'avaient accueilli comme un libérateur. Il justifia bientôt cette confiance. Il n'y eut plus de pillage; les habitants retrouvèrent leur tranquillité et la garnison se soumit à la discipline.

Nommé le 21 avril chef d'état-major au 3^e corps d'armée (quartier général de Tongres), le général de Failly avait été obligé de retourner le 29 avril à Anvers, par ordre du Régent, afin de calmer l'effervescence du soldat, qui, sourd à la voix de ses officiers, menaçait de recevoir à coups de fusil le général Daine, auquel venait d'être confié le 2^e commandement militaire (quartier général Anvers). Mon père ramena les soldats à l'obéissance; mais il jugea prudent de faire opérer un changement de garnison. Afin de mettre les nouvelles troupes à l'abri de tout contact dangereux, il se rendit lui-même hors de la ville à la rencontre du premier bataillon et, se mettant à la tête, il le conduisit à la caserne.

Le lendemain, à cinq heures du matin, on vint l'avertir que le bataillon en révolte avait

quitté la caserne et refusait d'y rentrer. En toute hâte le général de Faily se rendit à la caserne et trouva en effet tout le bataillon insensible aux exhortations des officiers. S'adressant alors aux soldats, mon père leur demande le motif de leur conduite; ils lui répondent que la caserne est minée: « C'est une grave erreur, répond mon père, et pour vous en donner la preuve, nous allons rentrer ensemble et je vais m'établir près de vous. Si nous sautons, nous sauterons ensemble. » Mon père rentra dans la caserne, suivi de tout le bataillon; il s'y fit dresser un lit, et, le lendemain, voyant le soldat calmé, gai même, et occupé de son service, il rentra chez lui et l'ordre ne fut plus troublé.

Le général de Tieken de Terhoven, investi du commandement des forces actives dans le 3^e commandement militaire (quartier général Tongres), écrivait à mon père :

Bruxelles, le 24 avril 1831.

Vous saurez déjà, mon ami, votre nouvelle destination et comme M. le ministre de la guerre m'a dit que nous devons nous rendre le plus tôt possible à notre poste, je vous attendrai ici à l'hôtel du *Groenendael*, rue de la Putterie, ce dont le ministre a connaissance. Conséquem-

ment, j'espère vous voir arriver au plus tard demain dans la journée. Mille choses amicales de ma part à l'ami Beaulieu. M. le régent lui a écrit hier; ainsi je m'abstiens d'y rien ajouter, sinon que son fils sera placé favorablement à son état-major, et lui-même est en odeur de sainteté.

Mes hommages respectueux à madame de Faily, embrassez vos enfants pour moi.

Tout à vous.

Le chevalier DE TIEKEN DE TERHOVEN.

Le 17 mai, mon père fut informé que le général de Tieken de Terhoven venait d'être nommé au commandement des forces actives dans la 2^e division militaire en remplacement du général Daine (1).

(1)

Bruxelles, le 17 mai 1831.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté de ce jour M. le général de Tieken de Terhoven a été nommé au commandement des forces actives dans la 2^e division militaire, dont vous êtes chargé *par intérim*.

Jusqu'à disposition ultérieure, vous voudrez bien, Monsieur le Général, remplir les fonctions de chef d'état-major auprès du général de division prénommé, à qui la connais-

Enfin, le 20 mai, le général de Faily reçut l'avis que le Régent venait, par arrêté du 18 mai, de le nommer ministre de la guerre (1).

sance que vous avez acquise des lieux et des personnes sera d'une grande utilité.

Le Ministre de la guerre,

Colonel D'HANE.

(1)

Bruxelles, 20 mai 1831.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous adresser copie de l'arrêté de M. le régent, en date du 18 de ce mois, qui vous appelle au ministère de la guerre, en remplacement de M. le colonel d'Hane, dont la démission est acceptée.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Général, de vous offrir l'expression de ma haute estime et de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'intérieur,

E. DE SAUVAGE.

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Nous, Baron SURLET DE CHOKIER, régent de la Belgique ;
Le conseil des ministres entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1. La démission de M. le colonel d'Hane, en qualité de ministre de la guerre, est acceptée.

ART. 2. M. le général de brigade baron de Faily est

Le général de Faily avait été pressenti sur ses intentions par la lettre suivante du colonel d'Hane :

Bruxelles, le 10 mai 1831.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Le ministère tombé en décadence doit se retirer, et comme ce n'est qu'à corps défendant que j'ai pris dans le temps le portefeuille de la guerre, je vois avec un grand plaisir le moment venu que je puis me débarrasser d'une besogne qui n'est ni de mon goût ni qui entre dans mes habitudes ; mais il faut quelqu'un qui me remplace et personne dans l'armée n'occupera mieux et plus honorablement la dignité ministérielle que vous. Tout le monde est tellement persuadé de cette vérité que je suis chargé de vous demander si vous consentez à donner au pays cette nouvelle marque de dévouement ; vous connaissant, j'espère que vous ne refuserez pas ce qui généralement est désiré.

J'attends avec empressement votre réponse pour la mettre sous les yeux de M. le régent qui a une estime toute

nommé Ministre de la guerre ; nous nous réservons de fixer ultérieurement le jour de son entrée en fonctions.

Jusque-là, M. Ch. de Brouckere, ministre des finances, est chargé ad interim du portefeuille de la guerre.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 mai 1831.

Par le Régent : *Signé* : SURLET DE CHOKIER.

Signé : E. DE SAUVAGE.

particulière pour vous et qui verra dans votre acceptation une nouvelle preuve de votre attachement pour lui.

Recevez, je vous prie, mon cher Général, la réitération de mes sentiments affectueux et de dévouement.

Colonel D'HANE.

Cette offre fut d'abord déclinée : M. Lebeau l'a déclaré lui-même à la tribune, le 15 septembre 1831. Mon père ne pouvait se décider à quitter l'armée, où il avait su se concilier l'estime et la confiance, et puis il comprenait fort bien qu'accepter les fonctions ministérielles dans un moment où l'armée n'était qu'à peine ébauchée, lorsqu'elle manquait de tout le matériel nécessaire et que tout restait à créer, il comprenait qu'on ne manquerait pas de l'accuser de tout le mal qu'il n'aurait pu empêcher, et qu'on ne lui tiendrait aucun compte du bien qu'il aurait pu faire. D'un autre côté, ses amis lui donnaient aussi le conseil de ne pas accepter cette position ingrate. Le Régent employa alors tous les moyens de persuasion. Il fit sonner bien haut les mots de patriotisme, d'abnégation et de dévouement à la patrie. Mon père finit par se laisser fléchir, et, tandis qu'il se trouvait encore à Anvers, il fut nommé ministre de la guerre.

De nouveaux incidents ne lui permirent pas de prendre immédiatement la direction de son

ministère. Je veux parler de l'occupation de la lunette Saint-Laurent par le général Chassé, en violation de la convention du 5 novembre 1830.

Tout ce qui concerne cet épisode a été longuement décrit dans le *Mémoire explicatif* du général de Faily (1). M. Eenens, avec la partialité qui le caractérise, prétend que mon père, dans cette circonstance, n'a pas agi d'après sa propre initiative, mais qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres du comité de défense. En quoi pouvait consister ce comité de défense, et mon père, en vertu du pouvoir discrétionnaire dont il était investi, ne résumait-il pas en lui-même l'autorité suprême ?

Je donne ici copie de toutes les lettres qui ont été écrites à mon père à cette occasion, ainsi que copie de toutes les pièces qui ont servi à la négociation entamée avec le général Chassé par le général Belliard et l'agent anglais, M. White. On verra la diplomatie à l'œuvre.

MON CHER GÉNÉRAL,

J'ai vu avec bien de la peine votre rapport au régent. Faudra-t-il que les représentants des grandes puissances se rendent encore à Anvers pour employer leurs bons offices afin d'arrêter une opération qui nécessairement doit amener

(1) *Mémoire explicatif*, pp. 33 et suiv.

la guerre et compromettre l'existence et l'indépendance de votre pays que vous aimez ?

Si je n'étais pas assuré que vous allez exécuter les ordres que vous a envoyés M. le régent, nous serions partis ce soir. J'envoie M. le colonel Répécaud vous porter mes dépêches et mes prières dans votre intérêt comme dans celui de la Belgique. Répondez-moi de suite, je vous prie, s'il est nécessaire que nous arrivions, ou dites-le au colonel Répécaud qui m'enverra un courrier, et nous serons en route de suite.

Recevez, je vous prie, mon cher Général, l'assurance de mon vieil attachement.

AUG^{te} BELLIARD.

Remettez bien vite l'ordre dans votre commandement et vous viendrez ensuite dans la capitale.

Bruxelles, le 18 mai 1831.

Vous devez connaître maintenant la lettre très-bonne du général Chassé.

Bruxelles, le 19 mai 1831, minuit.

MON CHER GÉNÉRAL,

Le régent m'a communiqué vos lettres. J'espère que votre fermeté, votre courage et votre prudence auront vaincu tous les obstacles, et qu'en faisant cesser les travaux vous aurez sauvé Anvers, empêché les hostilités et rendu à votre pays un service immense. Je serai heureux de savoir que c'est à vous qu'on devra le maintien de la paix et peut-être même le salut de la patrie, et cela par l'attachement que je porte à un ancien camarade de guerre.

Les nouvelles reçues de Londres aujourd'hui sont très-bonnes et nous font espérer que bientôt les affaires de la Belgique seront terminées convenablement avec la Hollande.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

AUG^{te} BELLIARD.

J'attends, vous le pensez bien, avec grande impatience, le courrier qui doit partir d'Anvers de 6 à 7 heures.

Voulez-vous faire parvenir la dépêche ci-jointe à M. le général Chassé ?

Lettre du général Belliard au général Chassé.

Bruxelles, le 19 mai 1831, minuit.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Ayant appris hier matin que les Belges avaient commencé des travaux contre la citadelle que vous commandez, en infraction au droit des gens et à toutes conventions militaires, nous nous sommes empressés d'aller chez M. le régent pour le prier de faire cesser ces travaux. Les ordres furent donnés de suite, mais le retard dans l'exécution a pensé tout compromettre. Nous avons admiré votre prudence et nous ferons connaître votre noble conduite dans ces circonstances difficiles ; nous savons que les ordres sont arrivés ce matin au général de Faily, que de suite il s'est mis en mesure de les faire exécuter, et nous espérons que les communications qui se sont ouvertes entre vous deux sauront arrêter les mesures de rigueur que vos devoirs vous auraient peut-être forcé de prendre.

M. le régent renouvelle encore les ordres les plus posi-

tifs pour que toute espèce de travaux de siège cesse à l'instant et qu'à l'avenir on s'abstienne de toute démonstration hostile contre la lunette Saint-Laurent qui par la capitulation d'Anvers appartient à la citadelle et fait partie de sa défense. S'il arrivait, Monsieur le Général, que les ordres du régent ne pussent pas être exécutés aussi promptement qu'on pourrait le désirer, nous pensons que vous ne regarderez pas ce retard comme une continuation d'attaque et de menace, et la prudence qui vous caractérise, ainsi que l'amour de la paix qui vous domine et dont vous venez de donner de si grandes preuves, vous feront aussi retarder l'exécution des mesures de défense que vous pourriez être forcé d'employer. Ce sera à votre sagesse qu'on devra que la paix n'a pas été troublée.

Les nouvelles reçues de Londres aujourd'hui sont bonnes, tout fait espérer que nous touchons au moment de voir terminer par les soins des grandes puissances tous les différends qui existent entre la Hollande et la Belgique. Vous sentirez comme nous, Monsieur le Général, combien il est important de maintenir jusque-là l'état de paix dans lequel vivent les deux pays. Nous sommes assurés que de votre côté vous ferez tous vos efforts pour y arriver.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Général, de prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Le général, comte et pair de France,

Signé : CHARLES WHITE.

Signé : AUG^{te} BELLIARD.

Réponse du général Chassé.

Quartier général, citadelle d'Anvers, 20 mai 1831.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre en date d'hier, dont Votre Excellence et M. Charles White ont bien voulu m'honorer ; et je m'empresse de témoigner à Vos Excellences les assurances les plus formelles que l'occupation de la lunette Saint-Laurent ne s'est effectuée de ma part que pour nous garantir contre une attaque, sans les moindres sentiments hostiles, et purement défensifs. En même temps je n'ai pu donner de plus grande preuve de mon désir de prévenir la reprise des hostilités et d'éviter les désastres qui pourraient en suivre, qu'en tolérant les travaux assidus de la part des autorités militaires belges, malgré mes réclamations et leurs protestations.

Néanmoins, après la réception de votre honorée, je veux continuer à donner des preuves de mon désir à concourir au maintien de l'armistice et des conventions arrêtées, desquelles je me fais l'honneur de vous adresser une copie ; et du moment que les autorités militaires belges, stationnées à Anvers, veulent cesser leurs travaux assidus et retirer leur armement d'attaque qu'ils ont déjà placé devant la lunette Saint-Laurent, ainsi que leurs troupes et postes jusqu'à la ligne de démarcation arrêtée dans l'article 2 desdites conventions, je cesserai de même immédiatement tous les travaux de restauration ou augmentation de la lunette Saint-Laurent, laissant tout dans le *statu quo*, avec une simple garde de police sur ladite lunette, pour prévenir

les dégâts que la populace pourrait y essayer, comme cela est arrivé fréquemment pendant l'hiver passé et qui m'ont porté alors à des réclamations auxquelles on a fait droit.

Pour que de l'une et de l'autre part on fût assuré de l'observation des mesures susdites, il serait à souhaiter que M. le général commandant d'Anvers s'entendit avec moi pour déléguer des officiers chargés d'arrêter et marquer la ligne de démarcation, en dehors de la ville, par des poteaux.

En attendant, je ferai arrêter immédiatement de mon côté les travaux à ladite lunette, jusqu'à ce que je voie le résultat des bons offices que Vos Excellences veulent bien s'intéresser à accorder au bien-être et à la continuation de l'armistice et des conventions.

Ne croyant pas pouvoir donner de plus grande preuve de la sincérité de mes principes, j'ai l'honneur, Monsieur le Général, de prier Vos Excellences d'agréer l'assurance de ma très-haute considération.

*Le lieutenant-général, commandant supérieur
de la citadelle d'Anvers.*

B^{on} CHASSÉ.

ORDRE DU JOUR :

Aux troupes stationnées dans la province d'Anvers.

SOLDATS !

Une attaque inopinée des avant-postes de la citadelle avait exigé des mesures répressives.

Aujourd'hui que le général commandant la citadelle s'engage à faire cesser les travaux de la lunette Saint-Laurent,

à n'y laisser qu'une simple garde de police, nous devons de notre côté respecter les engagements contractés.

Je ne souffrirai pas, vous pouvez m'en croire, qu'il soit porté la moindre atteinte à l'honneur national par nos ennemis ; je sais combien je puis compter sur votre courage pour le faire respecter. Mais cet honneur commande que nous fassions la guerre avec loyauté, que nous respections les conventions jusqu'à la reprise régulière des hostilités. C'est donc au nom d'un sentiment qui vous anime comme moi que je vous invite, que je vous ordonne au besoin d'observer la discipline la plus sévère et l'obéissance aux ordres des chefs investis de ma confiance.

Le Régent,

SURLET DE CHOKIER.

Par ordonnance :

*Le Ministre des finances, chargé ad interim
du portefeuille de la guerre,*

CH. DE BROUCKERE.

Par la lecture de toutes ces pièces on pourra aisément découvrir le secret de la diplomatie. La Belgique était alors sous la tutelle de la conférence, et les deux puissances rivales, voulant éviter à tout prix une complication qui aurait pu ajouter des difficultés nouvelles à la solution d'un arrangement définitif et compromettre leurs intérêts opposés, préférèrent jeter un blâme sur la conduite de l'autorité militaire supérieure d'Anvers et peser sur le gouvernement belge.

Le général Belliard comprenait que mon père aurait toujours été un obstacle à la politique de la France, et l'incident d'Anvers, ne fut pas étranger aux intrigues qui éloignèrent le général de Faily de la personne du roi à la reprise des hostilités au mois d'août.

Du reste, mon père m'a très-souvent dit que, sans l'intervention du général Belliard, la citadelle d'Anvers serait sans grande peine tombée en son pouvoir.

Un nouveau conflit survenu entre les troupes belges et la citadelle obligea mon père à prolonger son séjour à Anvers jusqu'à l'arrivée du général de Tieken de Terhoven.



II

Ce fut le 30 mai que le général de Failly prit la direction du ministère de la guerre.

On trouve des particularités curieuses sur le gouvernement de cette époque dans des notes laissées par mon père :

« Les difficultés du ministère composé alors de MM. de Sauvage , Barthélemy , Lebeau , Ch. de Brouckere et moi, s'augmentèrent bientôt par la retraite successive de MM. Ch. de Brouckere et Lebeau.

« M. Ch. de Brouckere quitta le ministère le 30 mai, mécontent de la candidature du prince Léopold qu'il n'approuvait pas et dont le Congrès allait s'occuper. Il avait eu ce jour-là dans

la salle du conseil chez M. le Régent, où je me trouvais pour la première fois, une altercation très-vive avec M. Lebeau au sujet de cette élection. J'en fus témoin ainsi que M. de Sauvage. Après cette altercation, M. Ch. de Brouckere sortit précipitamment, et montrant à M. Lebeau un poing menaçant : « Je donne ma démission, lui dit-il, et vais tout dénoncer au Congrès. »

« En effet, M. Ch. de Brouckere est allé faire de l'opposition au Congrès et a voté contre l'élection du Roi et contre les Dix-Huit articles préliminaires de paix, condition *sine qua non* de l'acceptation du Roi.

« M. Lebeau donna sa démission le 5 juillet, pour rester conséquent avec lui-même, puisqu'il avait allégué, en preuve du désintéressement personnel qu'il apportait à l'élection du Roi, qu'immédiatement après cette élection il rentrerait dans la vie privée. »

Le général de Failly ajoute :

« Lorsque M. Ch. de Brouckere quitta le ministère des finances pour aller à la tribune contrarier le gouvernement et s'opposer à l'élection du prince Léopold, cette conduite me fit beaucoup de peine. J'espérai l'en détourner en lui faisant offrir ma place. J'avais appris qu'il désirait le ministère de la guerre. M. Goblet se

chargea de lui en faire la proposition : M. de Brouckere l'avait acceptée ; mais le Régent refusa son assentiment ('). »

Cette abnégation du général de Failyly démontre avec quel contentement il eût abandonné le poste qu'il n'avait accepté que par patriotisme. Est-ce là, nous le demandons encore une fois, la conduite d'un homme qui se propose d'abuser d'une haute position pour faire sciemment le mal, pour tromper, pour trahir ?

Si l'on écarte les inventions dont M. Eenens est si prodigue, on trouve qu'il dirige contre le général de Failyly quatre accusations.

Il lui reproche principalement :

1° D'avoir trompé la Belgique sur l'importance de ses forces militaires ;

2° D'avoir licencié la levée de 1826 ;

3° De ne pas avoir pris des mesures pour assurer le service des vivres, et de ne pas avoir fourni l'armée *de bidons et autres ustensiles indispensables* ;

4° D'avoir ordonné le fractionnement des deux corps de l'Escaut et de la Meuse, de manière à laisser un passage ouvert aux opérations de l'ennemi.

(') Voir ci-après, § V.

Bien que ces griefs aient déjà été victorieusement combattus dans le *Mémoire explicatif*, je vais les examiner de nouveau.

Dans le *Mémoire explicatif*, le général de Failly a montré que le budget de son prédécesseur était basé : 1° sur un effectif de 56,000 hommes de troupes de ligne, et 2° sur l'entretien, pendant six mois, de cinquante mille hommes de garde civique mobilisée. Il a fait remarquer que cet effectif de 56,000 hommes n'était pas au complet faute d'avoir pu les habiller et les équiper ; 20,000 hommes seulement étaient habillés et équipés, mais incomplètement encore. (Ils étaient en haillons, dit avec vérité M. Eenens.) En effet, lorsque, au mois de mai, arriva à Anvers le corps de volontaires venant de la frontière, ceux-ci étaient couverts de lambeaux, et mon père dut prendre sur lui de faire venir du dépôt du 3^e régiment de ligne, alors à Malines, des effets, des chaussures et du liège.

Le *Mémoire explicatif* a démontré que lorsque tous les hommes auraient pu rejoindre leurs drapeaux, et par suite de l'incorporation de la milice de 1831, l'effectif serait porté à 60,000 hommes, dont le ministre estimait pouvoir former une armée mobile de 45,000

à 50,000 hommes. Cette force néanmoins lui paraissait insuffisante et il annonçait l'intention de porter l'effectif de l'armée mobile à 60,000 hommes de troupes de ligne et à 80,000 hommes de garde civique mobilisée.

Il demandait en conséquence que le budget de son prédécesseur fût porté de 35,721,235-85 florins à 38,400,000.

Différence en plus, pour dix mille hommes de troupes de ligne et trente mille hommes de garde civique mobilisée, 2,688,764-15 florins.

Le ministre demandait en outre qu'un crédit de 6,000,000 de florins lui fût immédiatement alloué sur le budget.

Que fait le Congrès? Le Congrès, s'appuyant sur des raisons d'économie, rejette les propositions du ministre, et, *supposant l'état de guerre même existant*, n'alloue que 4,000,000 de florins.

Les limites financières, dans lesquelles le Congrès renferma les opérations de la guerre, ne permirent point de continuer les armements; aussi dut-on contremander la mobilisation déjà ordonnée de la garde civique.

Veut-on se faire une idée de la manière dont l'organisation de l'armée était envisagée à cette époque, il suffit de se rappeler les paroles du rapporteur de la commission pour combattre

l'allocation des crédits demandés : « Il ne faut, disait-il, que des bâtons et des sabots à nos soldats pour battre l'armée hollandaise (!). »

M. le baron de Stassart, alors gouverneur de la province de Namur, écrivait à mon père : « Je ne puis assez vous remercier, Monsieur le « Ministre, du service que vous rendez à ma « province, en laissant à leurs travaux des « champs des hommes qui y sont actuellement « si nécessaires. »

Le journal *le Belge* ainsi que le *Courrier belge* disaient à leur tour : « Les gardes civi- « ques paraissent généralement mécontents de « ce qu'après l'acceptation des Dix-Huit articles « préliminaires de paix on les ait enlevés à « leurs occupations pour les promener par le « pays et les mettre à charge de leurs compa- « triotes, tandis qu'à Bruxelles ils pouvaient « s'occuper de pourvoir à une honorable « existence. »

Comme on peut s'en convaincre par ce qui précède, l'opinion publique ne comprenait nullement la nécessité de consacrer des crédits importants à l'entretien et au renforcement de l'armée. Bien plus, on applaudissait à toutes les

(¹) Voir ci-après, § V.

économies réalisées au département de la guerre.

Quels sont donc les reproches que l'on puisse adresser à mon père? Il indique les motifs pour lesquels l'armée doit être renforcée; il ne cache pas les dangers auxquels une négligence à cet égard pourrait exposer le pays, et, sans tenir compte de ses observations, le Congrès prétexte des raisons futiles d'économie. Et quand le moment suprême arrive et que les dangers ne peuvent plus être évités, alors c'est le ministre qui est accusé. On le rend responsable de tout; on lui adresse tous les outrages; on le taxe d'incapacité et on le met en parallèle avec son successeur qui est représenté comme le véritable organisateur de l'armée. Celui-là, dit M. Eenens, a porté notre effectif militaire, et comme par enchantement, au chiffre formidable de 85,000 hommes, et il a renforcé notre artillerie en portant le nombre de nos bouches à feu de 66 à 144 pièces.

C'est fort bien; mais de ces 81,000 hommes (et non pas 85,000) on doit retrancher 10,000 hommes de garde civique mobilisée (de l'aveu même de M. Ch. de Brouckere, fait le 23 novembre 1831 à la Chambre des représentants). L'armée n'a été réellement renforcée que de la levée

de 1826, évaluée à 7,600 hommes ⁽¹⁾. M. Ch. de Brouckere n'a donc porté l'effectif de l'armée qu'à 70,000 hommes, ainsi que mon père l'avait proposé au Congrès, avec cette seule différence que, immédiatement après les événements du mois d'août, la législature avait mis à la disposition du nouveau ministre un crédit de 10,000,000 de florins, sans compter les 1,100,000 florins qui restaient en caisse au 1^{er} août, ainsi que le crédit de 4,000,000 ouvert le 20 juillet et auquel on n'avait encore pu toucher.

Voici le tableau présentant les dépenses de la guerre dans l'année 1831 :

Du 1 ^{er} janvier au 15 juin . . . fl.	13,630,015	
Du 16 juin au 31 juillet	3,269,985	
		<u>16,900,000</u>
Au 1 ^{er} août restait en		
caisse. fl.	1,100,000	
Crédit ouvert au 20		
juillet.	4,000,000	
A reporter . . . fl.	<u>5,100,000</u>	<u>16,900,000</u>

(¹) Les motifs du licenciement de la classe de 1826 par l'arrêté du 26 juin 1831 ont été clairement exposés dans le *Mémoire explicatif*, pp. 71-73. Nous y renvoyons le lecteur. En licenciant de la milice les hommes de 1826, on ne les libérait pas du service. On les rangeait dans la catégorie de ceux qui devaient faire partie de la garde civique mobilisée.

Report . . . fl.	5,100,000	16,900,000
Crédit ouvert en septembre	10,000,000	
Crédit supplémentaire, le 24 novembre . . .	2,800,000	

Total des dépenses du 1^{er} août au 31 décembre 1831 fl. 17,900,000

Total général du budget . . . fl. 34,800,000

Voici le tableau des forces de l'armée :

17,900,000 florins ont été dépensés du 1^{er} août au 31 décembre 1831, en cinq mois, et l'armée qui était forte au mois d'août de 64,000 n'a été augmentée que de, savoir :

En septembre le rappel de la milice de 1826. 7,600

En octobre 1831, de la garde civique mobilisée 10,000

Ainsi que cela est constaté par le rapport de M. Ch. de Brouckere fait, le 23 novembre 1831, à la Chambre des représentants.

Total des forces. 81,600

M. Ch. de Brouckere a augmenté le matériel de l'artillerie en élevant le nombre des bouches

à feu de 66 pièces à 144. Mais lorsque mon père est arrivé au ministère, la fonderie de Liège était abandonnée et il fut obligé de la rétablir, et c'est cette fonderie qui, perfectionnée, fonctionne encore aujourd'hui. C'est donc mon père qui l'a créée. Or n'est-il pas plus aisé de faire couler 144 pièces, lorsque tous les rouages nécessaires pour cette opération sont établis, lorsque surtout on n'est pas surpris par le temps et que l'argent ne fait pas défaut, que de faire compléter la première pièce dans les conditions où se trouvait le général de Faily ?

Il résulte encore du rapport fait par M. Ch. de Brouckere, le 23 novembre 1831, que la levée de 1826 n'avait été rappelée sous les drapeaux que pour remplacer les dix bataillons de tirailleurs francs. L'armée soldée ne se trouvait donc pas réellement augmentée.

Le 17 juin, l'adjudication de vivres, paille et couchage, bois de chauffage pour les troupes cantonnées ou campées dans la province de Limbourg, à partir du 15 juillet jusqu'au 31 décembre, fut publiée et affichée.

Le 15, avait été annoncée et affichée l'adjudication des couvertures de laine, marmites, bidons, etc., et l'adjudication était fixée au 30 pour la livraison être faite avant le 15 juillet.

Voilà donc les marchés pour les subsistances et les fournitures du soldat prévus et conclus avant le 15 juillet, pour être mis à exécution à cette date. M. Eenens reconnaît lui-même que les magasins étaient suffisamment fournis des objets et ustensiles indispensables au soldat en campagne, mais que la distribution n'en avait pas été faite. A qui la faute? Ce n'est certes pas au ministre de faire directement aux troupes la distribution de bidons et autres ustensiles. Il ne doit que signer les bons de délivrance sur la demande qui en est faite par les chefs de corps. Or, ces demandes n'ont pas été présentées probablement. Il en est de même pour les vivres. Le général commandant l'armée de la Meuse avait été prévenu que les marchés avaient été conclus. Il n'avait qu'à charger ses intendants de s'entendre avec le sieur Theuwens, l'entrepreneur; il ne devait pas attendre jusqu'au 3 août pour demander des vivres pour trois ou quatre bataillons seulement, et ce à partir du 5 ou 6 août. Ce n'était pas la faute de mon père si le général en chef pensait pouvoir s'en passer avant ce moment.

Ce qui est vrai, c'est que le sieur Theuwens avait trouvé plus avantageux d'établir au camp de Zonhoven ses fours à pain, et comme ces

fours ne se trouvaient pas prêts au 21 juillet, il obtint du général Daine l'autorisation de ne commencer son service que le 10 août.

Il est utile de faire remarquer que les entrepreneurs devaient avoir en avance pour un mois de vivres de toute nature, et, d'après les règlements ordinaires, les intendants militaires ont la surveillance de l'exécution des marchés sous les ordres immédiats des officiers généraux commandants.

Or le sieur Theuwens, membre du Congrès, qui vota contre les Dix-Huit articles, contre l'élection du Roi et contre le budget de la guerre, devint introuvable à la reprise des hostilités. Il avait pris la fuite, crime prévu par l'article 71 du code d'instruction criminelle pour l'armée. Du reste, il a été constaté, le 6 août, qu'il n'avait à Liège des farines que pour 56,000 rations seulement. Il avait donc trompé le général Daine et spéculé sur la subsistance du soldat.

Mais, encore une fois, le ministre doit-il être rendu responsable du manque de prévoyance du général Daine et de la conduite coupable du sieur Theuwens?

Le manque de vivres ne s'est d'ailleurs fait sentir qu'à l'armée de la Meuse, sinon M. Eenens n'eût point manqué d'en faire la remarque.

Le général Eenens reproche enfin au ministre de la guerre d'avoir ordonné le fractionnement des deux corps de l'Escaut et de la Meuse, de manière à laisser un passage ouvert aux opérations de l'ennemi ; et, ajoute-t-il, c'est là la faute la plus grave qu'on puisse lui imputer.

M. Eenens doit se souvenir qu'au commencement de juin, les Dix-Huit articles n'étant encore qu'un projet, la Belgique se trouvait sous l'empire de la protestation contre les protocoles du 20 et du 27 janvier.

Le Congrès qui, quelques jours plus tard, refusait d'accorder le plus léger crédit pour renforcer l'armée, avait décrété, par une singulière anomalie, la reprise des hostilités.

Une pareille résolution engageait trop la responsabilité du ministre. Il proposa donc au Régent de réunir les généraux en conseil à Bruxelles, afin de les consulter.

Cette réunion eut lieu le 22 juin.

Les généraux, qui avaient une pleine connaissance de l'état matériel et moral de l'armée, furent unanimement d'avis que la Belgique n'était pas en état de commencer une guerre offensive, mais que l'armée pouvait tenir la défensive. Cependant, pour se défendre avec succès, les généraux de Tieken de Terhoven et

Daine demandaient que leurs troupes fussent portées à quinze mille hommes et que les gardes civiques occupassent les villes et les places fortifiées. En outre, *sur la demande de ces deux généraux*, le conseil leur accorda la liberté d'agir *comme ils l'entendraient*, et il fut convenu que ces deux mêmes généraux combindraient leurs mouvements d'un commun accord ; de plus, il avait été bien entendu qu'ils auraient fait de la défense une étude spéciale (').

(') Voici un extrait des souvenirs du général de Failly :
« MM. les officiers généraux commandant les différents corps d'armée furent convoqués à Bruxelles le 24 juin, afin de prendre les mesures convenables pour, en cas d'une reprise d'hostilités, maintenir l'intégrité du territoire. C'était alors tout ce que nous pouvions faire, car je ne suppose pas que l'on eût voulu lancer l'armée, telle qu'elle était alors, sur les rives de la Hollande, sans avoir préparé dans l'intérieur des moyens pour la soutenir en cas de non-succès, et pour la renforcer au besoin. Deuxièmement, il existait des mésintelligences puériles entre ces messieurs ; en les réunissant ensemble j'ai pensé que ce moyen était le plus simple pour mettre un terme à de petites rivalités et leur faire comprendre que devant l'intérêt général tout ressentiment personnel devait cesser (*). Les délibérations de

(*) « Un accord parfait régnait entre nous. » *Mémoire justificatif du général Daine*, p. 74. Voilà l'explication de cette phrase.

Qu'avait alors à faire le ministre, si ce n'est, d'après la décision du conseil, de s'incliner devant la décision prise par la réunion des généraux? Sa mission principale consistait à diriger les troupes vers l'armée.

Or les corps de l'Escaut et de la Meuse, au

ces messieurs furent soumises au conseil des ministres, M. Lebeau ayant proposé de subordonner les opérations de l'armée aux ordres du gouvernement. MM. les généraux Tieken de Terhoven et Daine s'opposèrent à cette proposition (*) et demandèrent de pouvoir agir comme ils l'entendraient, pour le bien de la chose publique. Ils ont demandé l'un et l'autre d'avoir 15,000 hommes sous leurs ordres (**) et convinrent que le cas échéant ils réuniraient leurs corps d'armée pour agir conjointement. »

(*) *Mémoire explicatif du général Daine*, p. 74.

(**) Voir la lettre écrite par le général Tieken de Terhoven au général Daine, p. 41 de son Mémoire.

Ce Mémoire a été imprimé à Liège en août 1831. Il est écrit dans un sens hostile au gouvernement ; cependant M. le général Daine savait très-bien toutes les difficultés qui existaient alors, et voici les paroles qu'il m'a dites, le 22 juin : « Vous n'auriez pas dû accepter cela (la direction du ministère de la guerre) ; s'il arrive quelque malheur, on vous le mettra sur le dos ; c'est une place pour de Brouckere, il est en relations avec tous les journalistes, c'est un homme comme cela qu'il faut à présent. » Je suis persuadé que dans le fond de son cœur il n'a pas voulu me rendre responsable des événements qui ont eu lieu, puisque le 24 janvier 1832 il est venu me trouver pour me demander d'intercéder près de Sa Majesté pour le faire remettre en activité. Cette démarche prouvait bien toute la confiance qu'il avait dans mon caractère.

(Note du général de Failly.)

lieu d'avoir chacun une force de 15,000 hommes, virent bientôt leurs effectifs portés au chiffre de 22,671 hommes pour le premier, et de 14,525 hommes pour le second. Le Roi lui-même, dans sa lettre du 9 août, datée d'Aerschot et écrite au général Belliard, reconnaît avoir réuni autour de lui 17,000 hommes parfaitement bien équipés et bien organisés (').

De plus, si le plan conçu dans la réunion des généraux avait été suivi, les trois régiments d'infanterie restés à Anvers pendant la campagne du mois d'août, l'arme au bras, remplacés par une garnison formée de gardes civiques, auraient pu faire partie de l'armée mobile.

M. de Brouckere a dit à la tribune de la Chambre des représentants, le 14 septembre 1831, qu'il ne restait pas 2,000,000 de florins en caisse à son entrée au ministère; et plus tard, en janvier 1832, il déclarait que, lors de l'invasion, l'armée ne se composait que de 20,000 hommes de ligne. Mon père protesta immédiatement par la lettre suivante :

Neder-Heembeek, 23 janvier 1832.

MONSIEUR,

On lit dans le *Courrier belge* du 17 courant que vous

(') Voir le *Mémoire explicatif*, p. 94.

avez déclaré à la tribune qu'il résulte à la dernière évidence, des états de situation des différents corps, qu'au moment de l'invasion hollandaise nous avions à peine 20,000 hommes sous les armes; vous devez savoir aussi bien que moi que ce fait est inexact. S'il est vrai que vous l'avez dit, ceci doit avoir échappé à votre irréflexion, il est de votre devoir de le rectifier, et s'il vous est imputé à tort, vous ne devez pas permettre que l'on vous prête un langage tendant à provoquer la malveillance envers vos prédécesseurs. En conséquence, je vous demande, Monsieur, de faire publier la situation exacte de l'armée, ainsi que la disposition des troupes au moment de la reprise des hostilités au 2 août 1834.

Réponse de M. Ch. de Brouckere.

Bruxelles, 24 janvier 1832.

MONSIEUR ET ANCIEN COLLÈGUE,

Au reçu de votre lettre, j'avais donné les ordres pour réunir les pièces, malheureusement rien n'est complet, exact, sur la situation des corps. Je n'ai jamais prétendu que nous n'avions que 20,000 hommes sous les armes, mais qu'entre Anvers et Maestricht il ne s'en trouvait pas davantage en ligne, c'est-à-dire sans les garnisons et sans les dépôts.

J'ai dit que la situation présentait un total de 64,000 hommes, y compris les volontaires, la gendarmerie, les compagnies sédentaires et les étrangers, mais que la force des troupes régulières présentes sous les armes, c'est-à-dire les absents défalqués, était renseignée à 41,000 hommes. Loin de chercher à noircir ou accuser mes prédécesseurs, j'ai présenté les choses de la manière la plus favorable.

Pour ce qui est des journaux, je n'ai de relations avec

aucun d'eux ni le temps de les lire. Je suis d'ailleurs assez quotidiennement attaqué pour ne pas m'y mêler. Si vous croyez avoir à vous plaindre, et avoir besoin de renseignements, toutes les pièces de nos archives sont à votre disposition ; vous pouvez en disposer.

Le Ministre de la guerre,

CH. DE BROUCKERE.

Ainsi M. de Brouckere ne nie pas que les forces de l'armée s'étaient élevées à 64,000 hommes, mais il soutient que l'armée mobile placée entre Anvers et Maestricht ne comportait que 20,000 hommes seulement.

Expliquons-nous :

Le 9 août, à Aerschot, le roi fait connaître au général Belliard que 17,000 hommes sont réunis autour de sa personne. Le 6 du même mois, le général Daine avait seulement rassemblé, dans le camp de Zonhoven, 9 à 10,000 hommes. Restaient encore disponibles à Anvers trois régiments et d'autres troupes présentant une force de 8,000 hommes pour le corps de l'Escaut ; en outre 4,900 hommes étaient restés à Venloo, Ruremonde et Tongres pour le corps de la Meuse, et le général Daine les avait à sa disposition. Ces renseignements sont exacts, irréfutables et involontairement avoués par nos contradicteurs.

III

Inauguré à Bruxelles, le Roi forma son premier ministère. Comme le général de Failly n'avait pas été consulté sur le remplacement de ses anciens collègues, il voulut donner sa démission. Elle fut refusée dans des termes qui ne lui permirent pas d'insister.

Mon père accompagne ensuite le Roi à Anvers et à Liège, dans une inspection que Sa Majesté voulait faire de l'armée. C'est à Liège qu'il apprit en même temps la rupture de l'armistice et la reprise des hostilités.

Mon père, après en avoir informé le général Daine ⁽¹⁾, et lui avoir adressé les instructions

(¹) Voir cette lettre dans le *Mémoire explicatif*, p. 124.

qu'il aurait à suivre, repart précipitamment pour Bruxelles. Le Roi, resté à Liège, réclama alors, sur le conseil de M. Lebeau, l'intervention française, et en donna avis au cabinet anglais.

Les ministres n'eurent connaissance de la lettre écrite à M. Le Hon que par la réponse qui leur parvint et qui annonçait la formation sur la frontière d'un corps d'armée français, sous les ordres du maréchal Gérard.

Le 3 août au soir, le Roi, à son retour de Liège, réunit le conseil des ministres, manifesta l'intention de se mettre à la tête de l'armée, et conféra au général de Faily les fonctions de major général.

Ces fonctions, mon père ne les accepta qu'après une grande résistance. En vain fit-il observer que son grade lui suffisait pour rendre au Roi et au pays tous les services qu'on était en droit d'attendre de lui, le Roi persista dans sa volonté.

Dans la nuit du 3 au 4 août, mon père reçut, de la main du Roi, l'ordre suivant :

Au Palais, à 1 heure du matin, le 4 août.

GÉNÉRAL,

Tâchez de partir aussitôt que vous pourrez pour vous rapprocher d'Anvers et envoyez à d'Hane le portefeuille. Il

faut tâcher de gagner du temps et d'empêcher que les Hollandais puissent se rendre maîtres de la ville. Nommez quelqu'un comme second au général de Tabor et dirigez vous-même les renforts dont vous pourrez disposer sur Anvers. Envoyez ordre au général Daine de faire filer ses troupes sur la gauche pour couvrir les lignes des Nèthes, en laissant garnison à Hasselt. Il devient urgent de couvrir cette ligne importante. Il devrait faire manœuvrer sur la gauche de l'ennemi.

Je compte moi-même me rendre à Malines et delà plus avant aussitôt que je le pourrai.

LÉOPOLD.

Je comprends que le départ précipité du général de Failly ait frappé ce bon huissier du ministère de la guerre, si complaisamment mentionné dans l'ouvrage de M. Eenens.

Je ne pense pas que mon père aurait dû instruire ce brave homme de l'ordre qu'il avait reçu, comme du motif de son départ. Je ne suppose pas qu'il soit d'usage de commettre de pareilles indiscretions. Qu'y a-t-il aussi d'étonnant que mon père, avant son départ, ait mis de l'ordre dans ses papiers, et qu'il en ait brûlé quelques-uns? Assez de ces insipides commémorations.

Le Roi arriva à Anvers dans la journée du 4. C'est d'Anvers, le même jour, que mon père écrivit au général Daine, par ordre de Sa

Majesté, de manœuvrer sur la gauche, afin d'opérer sa jonction avec le général de Ticken de Terhoven. Mais à peine le courrier était-il parti que le général Belliard détermina le Roi à changer d'avis et le major général fut obligé, bien malgré lui, d'envoyer au général Daine une nouvelle lettre lui prescrivant de concentrer ses troupes à Hechtel et de combattre les généraux Meyer et Cortheiligers, sans s'inquiéter des forces qui menaçaient l'armée de l'Escaut. La première de ces lettres parvint au général Daine le 5 août, à onze heures du matin, et la seconde le même jour à deux heures de l'après-midi.

Ces lettres écrites, mon père fut chargé de se rendre à Schilde pour prévenir le général de Ticken de ces nouvelles dispositions, et pour lui communiquer des instructions en conséquence.

Je comprends et tout le monde doit comprendre la surprise des généraux devant des dispositions si contradictoires, si contraires à tout ce qui avait été combiné jusqu'alors, c'est-à-dire la jonction des deux corps d'armée. Il n'est donc pas étonnant que le général de Ticken ait manifesté tout son mécontentement, même sa colère, devant des dispositions prises si contrairement

à la raison. Mais comme il savait qu'elles avaient été prescrites contrairement aussi à l'avis de mon père, il aurait été fort injuste s'il avait persisté, comme le prétend M. Eenens, à lui en laisser la responsabilité.

La mission près du général de Tieken terminée, mon père ne trouva plus le Roi à Anvers ; mais il le rejoignit à Malines le 5 août.

Le Roi pria aussitôt mon père de se rendre au quartier général de l'armée de la Meuse. Le général de Failly quitta Malines à dix heures du soir, porteur du pli qui était censé contenir ses instructions et ses pouvoirs. Arrivé près du général Daine à dix heures du matin, 6 août, il s'aperçoit qu'on s'était joué de lui et que tout ce qu'on avait voulu, c'était de l'éloigner pour le dépouiller, pendant son absence, des fonctions qui étaient venues le chercher dans un moment difficile. Les pouvoirs qu'il avait demandés ne lui avaient pas été donnés, et il a su plus tard par le Roi lui-même que Sa Majesté avait reçu le conseil de ne pas les lui accorder. Il était traité comme un simple officier d'ordonnance chargé de porter des ordres. Il n'est plus en réalité ni ministre de la guerre ni major général, et c'est sans fonctions qu'il servira désormais à l'armée de la Meuse.

Mon père arriva donc à dix heures du matin près du général Daine. L'ordre dont il était porteur enjoignait au général commandant l'armée de la Meuse de se porter immédiatement sur Diest et Sichem, et le jour suivant sur Westerlo, de concentrer ensuite son armée à Gheel et d'y rester jusqu'à ce que le général de Tieken, qui, de son côté, avait reçu l'ordre d'opérer sa jonction avec l'armée de la Meuse, lui eût donné la main, et alors seulement de commencer une opération sérieuse.

Le général Daine, pendant les journées du 3 et du 4, n'avait fait aucun mouvement, ne sachant au juste s'il devait se porter à gauche, vers le général de Tieken, ou à droite, à Venloo. Son incertitude avait pour cause un mouvement de l'armée hollandaise qui, probablement, pour ravitailler Maestricht, menaçait Venloo et avait déjà envahi le territoire.

Les avant-postes belges furent attaqués sans avoir même leurs armes chargées.

Lorsque mon père arriva au quartier général de la Meuse, le 6, à dix heures du matin, le général Daine venait seulement de concentrer ses troupes dans le camp de Zonhoven au nombre de 9,000 à 10,000 hommes. Les vivres manquaient, parce que le général Daine, par une

condescendance personnelle, mais imprudente, pour le sieur Theuwens, l'entrepreneur, avait consenti à accorder un sursis jusqu'au 10 août, pour la livraison. Or, dès la reprise des hostilités, le sieur Theuwens avait pris la fuite, et le général Daine négligea d'ordonner d'urgence un nouveau marché à charge du fournisseur.

Mon père eut la douleur d'être témoin de tout ce désordre.

Il n'est donc pas étonnant, comme le dit M. Eenens ⁽¹⁾, que le général de Faily ait paru inquiet; mais c'était pour une autre cause que celle qui lui est attribuée dans l'ouvrage sur les conspirations militaires de 1831. Mon père, témoin de tout ce désordre, savait que l'armée ennemie approchait; que l'on allait se trouver bientôt en présence de forces plus imposantes, et que, si les troupes se trouvaient engagées, il deviendrait impossible d'exécuter les ordres du Roi.

Le général de Faily informa aussitôt Sa Majesté de la situation de l'armée de la Meuse, et lui fit connaître que, tout pouvant néanmoins changer d'un moment à l'autre, l'ordre reçu serait exécuté.

(1) T. II, p. 53.

M. Eenens donne ⁽¹⁾ un extrait d'un ouvrage du général Niellon, où je remarque le passage suivant. (C'est au moment où mon père venait d'arriver au camp de Zonhoven) :

« Après une conférence préalable avec le
« général, le ministre reçut les officiers supé-
« rieurs de la division qui, par devoir, venaient
« se présenter.

« Pour toute réponse, et sans préambule, de
« Faily leur répéta mot pour mot la procla-
« mation du roi Guillaume, et ajouta sans hési-
« ter que toute résistance lui paraissait impos-
« sible; que le prince occupait Saint-Trond,
« ce qui n'était pas encore vrai; qu'il s'était
« emparé de Diest, qu'il menaçait Louvain et
« Bruxelles et que le lendemain il occuperait
« Hasselt.

« Jamais provocation à trahir ne fut faite
« d'une manière aussi impudente devant un
« corps d'officiers dont la plupart n'étaient
« pas disposés à y répondre par une adhésion.
« — Mais en voyant l'immobilité du général
« qui commandait leur corps d'armée, et qui
« avait presque l'air d'approuver, tous se turent
« en entendant ces paroles sinistres. »

(1) T. II, p. 254.

Je connaissais depuis longtemps ce passage, pour l'avoir lu dans l'ouvrage du général Niellon. Lorsque cet écrit vit le jour, je suis allé trouver sur le champ le général Ch. Raikem pour lui demander une explication.

En l'abordant, je lui dis : « Général, lorsque
« vous étiez l'aide de camp de mon père, l'avez-
« vous quitté d'un seul instant pendant toute la
« campagne du mois d'août? — Non, m'a-t-il
« répondu. — Eh bien! général, mon père a-t-il
« prononcé les paroles que voici; ou bien sa
« conduite peut-elle justifier cette accusation?
« — Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce
« récit. Tenez, si vous m'en croyez, jetez
« ce livre au rebut : quand on trouve sur son
« chemin un objet impur, on l'évite de peur de
« se souiller. »

Le général Raikem avait parfaitement raison, et j'ai suivi son conseil jusqu'ici.

C'est aussi le même général Niellon qui a eu recours à la presse pour lancer contre mon père les accusations les plus outrageantes et les plus mensongères; c'est lui qui donnait le mot d'ordre aux journaux. Il l'avoue lui-même dans ses Mémoires. Mon père l'avait toujours ignoré.

J'affirme aussi que le dîner auquel assistait mon père, en compagnie du général Daine,

devant un grand nombre de bouteilles vides, tandis que les troupes étaient engagées à Kermpt, est encore un méchant commérage. Mon père, qui était d'une grande sobriété, ne buvait presque pas de vin.

Dans la soirée du même jour, c'est-à-dire le 6 août, les avant-postes hollandais se retirèrent. Le lendemain 7, l'ennemi ne reparaisant plus, l'armée pouvait se mettre en marche; mais le général Daine refusa d'obtempérer aux ordres du Roi. Mon père, voyant alors sa mission manquée, froissé de la position inexplicable où l'avaient placé les conseillers de la Couronne, convaincu en outre qu'on avait cherché à l'éloigner pour le dépouiller pendant son absence, écrivit la lettre suivante à M. d'Hane, ministre de la guerre *ad interim* :

« Je vous ai fait connaître hier le résultat de
« ma mission; depuis, j'ai épuisé sans aucun
« succès tous les moyens de persuasion pour
« engager le général Daine à obtempérer aux
« ordres que j'avais été chargé de lui re-
« mettre.

« Placé ainsi dans une position singulière et
« équivoque qui me prouve que l'on n'a plus en
« moi cette confiance que j'ai le droit de
« mériter, je n'ai d'autre parti à prendre que de

« vous demander d'offrir à Sa Majesté ma
 « démission des fonctions qui m'ont été confiées.
 « Je demande seulement qu'il me soit permis de
 « rester à l'armée jusqu'à ce que la tranquillité
 « et la paix soient assurées à mon pays.

« Je me trouverai heureux si l'on veut assurer
 « un sort à mon aide de camp, M. le capitaine
 « Raikem. Il mérite à tous égards la bienveil-
 « lance du Roi (1). »

(1) Le général Eenens (t. II, p. 71) donne de cette lettre un texte dénaturé ou falsifié. On en jugera :

Hasselt, 7 août 1851.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Après avoir employé tous les moyens de persuasion pour engager le général Daine à obtempérer aux ordres que vous m'aviez chargé de lui transmettre, n'ayant pu y réussir, j'ai l'honneur de vous informer que je ne puis rester dans une armée où je n'ai pas la confiance du chef, et, par conséquent, je n'aurai pas celle de l'armée.....

Je n'ai d'autre parti à prendre dans cette circonstance que de vous prier de demander à Sa Majesté qu'elle daigne m'accorder ma démission de tous grade et fonctions. Je lui demanderai seulement la permission de servir comme volontaire, sans fonction aucune, dans l'armée où je suis, jusqu'à ce que la tranquillité soit assurée à mon pays.

Je me trouverais heureux si vous vouliez assurer un sort à mon aide de camp, M. Raikem, qui mérite à tous égards la bienveillance de Sa Majesté.

Cette lettre ayant été écrite le 7 août, mon père ne peut avoir pris cette détermination sous l'impression de la lecture de celle que lui adressait M. d'Hane le même jour. Cela est impossible.

Voici cette lettre reproduite par M. Eenens :

Quartier général de Louvain, le 7 août 1831, à midi.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée pour m'annoncer votre arrivée au quartier général de l'armée de la Meuse ; en ayant donné connaissance à Sa Majesté, elle m'a témoigné toute sa surprise et son mécontentement de voir que son ordre dont vous étiez porteur n'a pas été ponctuellement exécuté, ordre de l'exécution duquel dépend le succès de l'opération qui se fait en ce moment, et que vous ne pouvez ignorer vous-même, puisque l'on vous avait fait connaître les vues du Roi, qui attend de vous, comme chef d'état-major, que l'exécution retardée aura lieu sur-le-champ, et persuadez-vous bien, Général, que le ravitaillement de Maestricht n'est en ce moment qu'un objet très-secondaire.

Le Ministre de la guerre ad interim,

D'HANE.

A M. le général de Faily, chef d'état-major de l'armée.

Les reproches que cette lettre renferme ne peuvent s'adresser à mon père. Le ministre de la guerre *ad interim* était parfaitement au

courant de la fausse position dans laquelle le major général avait été placé; il ne pouvait ignorer que, privé des pouvoirs nécessaires et sans aucune indication des fonctions qu'il devait occuper à l'armée de la Meuse, son influence devait rester sans effet auprès du général Daine. Le reproche ne peut donc s'adresser qu'à ce dernier, et la mention de chef d'état-major de l'armée faite dans la lettre de M. d'Hane, mention qui avait été omise à dessein dans le pli confié au général de Faily, ne peut être considérée que comme une réparation tardive des conséquences malheureuses qui en ont été la suite.

Nous avons vu que le 6 août, à dix heures du matin, à l'arrivée de mon père au camp de Zonhoven, les troupes se trouvaient aux prises avec les avant-postes de l'armée ennemie. A ce moment un mouvement immédiat de concentration sur Diest n'était pas possible, mais le même jour, dans la soirée, les Hollandais s'étant retirés, et le lendemain 7 ne reparaisant plus, le général Daine, par une aberration d'esprit inexplicable, refusa de se mettre en marche.

Le 7 après-midi, le général en chef de l'armée de la Meuse se décida seulement à diriger ses troupes vers Diest.

Il venait de recevoir l'ordre suivant :

Quartier général de Louvain, 7 août 1831, à midi.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Le Roi ne peut assez vous témoigner son mécontentement pour la non-exécution de l'ordre de marche qui vous a été remis par le général de Faily ; je suis chargé de vous prévenir de la part de Sa Majesté qu'elle attend de vous que vous obtempériez sur-le-champ à cet ordre. Vous laisserez seulement à Zonhoven le plus de gardes civiques que possible pour cacher votre mouvement à l'ennemi qui est à Houthalen. Je ne puis trop vous le répéter, Monsieur le Général, de la prompte et exacte exécution des ordres précités dépend le succès de l'opération qui se fait en ce moment et à côté de laquelle le ravitaillement de Maestricht n'est qu'un objet très-secondaire.

Le Ministre de la guerre ad interim,
D'HANE.

M. le général Daine, commandant de l'armée de la Meuse.

Cette lettre arriva au général par le même courrier qui avait apporté la précédente à mon père. Cet ordre impérieux prouve bien qu'au quartier général royal on avait compris, comme je l'ai démontré, que mon père ne pouvait être regardé comme responsable de l'immobilité de l'armée de la Meuse.

Les troupes se heurtèrent aux avant-postes ennemis à Herkenrode et les repoussèrent

jusqu'au village de Kermpt ; mais à peine avaient-elles dépassé Kermpt que la nuit la plus obscure vint mettre obstacle à la poursuite.

Pendant cette nuit et au moment où l'on s'occupait de prendre des mesures pour continuer le succès de la veille, on reçut l'avis que le centre de l'armée hollandaise était échelonné depuis Beerbroek jusqu'à Diest, qu'une division occupait Saint-Trond et qu'une autre division n'avait pas quitté Heusden.

L'armée de la Meuse se trouvait donc au beau milieu de l'armée ennemie, et il eût été de la plus grande imprudence de chercher à en percer le centre. En cas de revers, l'armée de la Meuse était perdue, puisque toute retraite devenait impossible. On décida que la position que l'on occupait serait abandonnée, que l'on prendrait la route de Tongres et qu'on se dirigerait ensuite, par l'ancienne voie romaine, vers Tirlemont et Louvain.

Cette résolution bien exécutée, la position était tournée, et on pouvait se trouver à la hauteur de Tirlemont dans la journée du 9 ; en outre, l'armée se serait trouvée renforcée des troupes restées à Tongres et des bataillons venus du Luxembourg et qui étaient attendus à chaque instant.

Ce mouvement sur Tongres ne doit pas être considéré comme une retraite. C'était un mouvement stratégique prudemment combiné, et, s'il avait été bien exécuté, l'armée était sauvée. Mais, comme le dit M. Eenens lui-même, ce mouvement ne fut pas compris.

La position de l'ennemi n'était connue que du général en chef et des chefs de corps. Quelques-uns cependant ne paraissaient pas l'apprécier ; ils exprimaient leur mécontentement, et bientôt ce sentiment fut partagé par une partie des troupes qui éclatèrent en murmures.

Il n'est donc pas étonnant que les ordres de concentration près de Hasselt n'aient pas été exécutés avec la même ponctualité par tous ceux qui les avaient reçus. La conséquence de cette nonchalance fut désastreuse.

Le départ, qui avait été fixé pour quatre heures du matin, ne put avoir lieu, et le général Daine se trouvait encore à Hasselt à 9 heures. Mon père avait pris le commandement de l'avant-garde à six heures, afin de parer à l'éventualité de toute surprise, car on savait que l'ennemi occupait Saint-Trond.

L'armée avait à peine quitté Hasselt qu'un parlementaire s'y présente : l'ennemi, ayant appris le départ des Belges, se mit aussitôt en mou-

vement et atteignit notre arrière-garde à une lieue environ de la ville. Son artillerie tira quelques coups à mitraille. Cette attaque jointe à un mouvement de notre artillerie, qui traversa subitement l'infanterie, jeta le désordre dans nos rangs, et les voitures d'équipage et d'ambulance qui suivaient la grande route, en se portant en avant, augmentèrent la confusion; bientôt la fuite devint générale.

Mon père venait d'être rejoint par le général Daine, lequel voulait lui annoncer que rien n'entravait la marche de l'armée, lorsque la nouvelle de cette panique se répandit.

Laissant au général Daine le soin d'arrêter les fuyards, mon père se rendit rapidement à l'arrière-garde pour la soutenir, accompagné seulement de son aide de camp, le capitaine Raikem; traversant avec peine les masses d'hommes, de chevaux et de caissons qui encombraient la route, mon père arriva aux dernières maisons de Cortessem. Une longue plaine se déroule devant lui, et pas un homme, ni ami, ni ennemi, ne s'offre à son regard. Il finit néanmoins par apercevoir quelques canons et quelques cavaliers. Aussitôt il fait mettre en batterie par le major Kessels, qui l'avait rejoint, les deux pièces de douze et deux de six qui se trouvaient là. Ces

dispositions à peine prises, l'avant-garde ennemie débouchait d'un bois. Son artillerie tira quelques boulets, là notre artillerie y répondit promptement et fit taire le feu. Les trois escadrons de cuirassiers, commandés par le lieutenant-colonel de Lobel, étaient en bataille à gauche du village, et sur la route, derrière une haie les deux pièces de douze et les deux pièces de six, soutenues par le lieutenant Antoine Huys avec neuf hommes du 12^e régiment d'infanterie de ligne. Le major Kessels, le capitaine Raikem et mon père, trois officiers d'artillerie, le capitaine Gantois et les lieutenants Gendebien et Lebrun : voilà la poignée d'hommes qui arrêta l'armée hollandaise. Sans leur courage et leur présence d'esprit, l'ennemi aurait pu très-facilement poursuivre les troupes en déroute et entrer à Liège à leur suite.

L'histoire doit recueillir les noms que nous venons de rappeler et le pays, disait le général de Faily, ne doit pas oublier le sacrifice que ces braves firent alors de leur existence pour protéger la retraite de leurs camarades. Le général Daine l'a écrit dans son Mémoire : « Leur perte était infaillible, ils l'ont contemp-
« plée de sang-froid. »

Le général Eenens trouve aussi que le danger

était grand ; mais en relatant ce fait d'armes il omet le nom du général de Failly.....

Dans l'intervalle, Daine s'était vainement efforcé de dissiper la terreur panique qui avait gagné ses troupes. Vers quatre heures, le ralliement n'avait pu être opéré. Daine envoya alors à Tongres l'ordre au colonel commandant le 1^{er} régiment de chasseurs à pied, composé de deux bataillons, d'arrêter toutes les troupes qui viendraient pour traverser la ville. L'ordre arriva trop tard : cet officier supérieur était déjà parti pour Liège. Il ne restait plus qu'un parti à prendre, et la retraite sur Tongres fut ordonnée.

Un officier, le sous-lieutenant Culenère, fut alors envoyé à Liège pour mettre les autorités au courant des événements, et les charger en même temps des dispositions à prendre pour le ralliement des troupes et la distribution des vivres.

L'avant-garde qui était restée intacte, comme nous l'avons vu, commença sa retraite dans le plus grand ordre ; à Tongres on réussit à rassembler toute la cavalerie, toute l'artillerie, et un bataillon du 10^e de ligne fut placé à l'entrée de la ville pour éviter toute surprise. Ce bataillon était commandé par un officier en qui le général Daine avait toute confiance. Quelle ne fut pas la surprise de ce dernier,

lorsque, se rendant le soir pour visiter la position, il ne trouva plus le bataillon qui s'était retiré sans en informer personne!

Dès lors le quartier général se dirigea vers Liège, où il arriva le 9 à une heure du matin.

Le 10, toutes les dispositions furent prises pour mettre l'armée en campagne à l'effectif de douze mille hommes, avec ses batteries complètes et tout le matériel nécessaire.

Recapitulons :

Nous avons vu que le général Daine avait reçu communication de la reprise des hostilités par une lettre datée de Liège, le 2, et reçue le 3 août.

Toutes les troupes étaient encore disséminées dans leurs cantonnements. Elles y restèrent jusqu'au 6, et ce jour-là seulement elles n'étaient réunies à Zonhoven qu'au nombre de 9 à 10,000 hommes.

Le général Daine n'avait donc pas rempli l'engagement qu'il avait pris le 22 juin à Bruxelles, engagement par lequel il devait tenir les communications ouvertes avec le général de Tieken et couvrir en même temps par ses troupes tous les points stratégiques.

Il n'avait pas non plus réuni ses troupes à la

nouvelle de la reprise des hostilités, malgré des ordres réitérés, et le 6 août il refusait encore d'obtempérer aux ordres supérieurs remis par mon père.

Le général Daine, cependant, ne s'est pas rendu coupable de trahison. Il croyait qu'en concentrant son armée il n'aurait su la nourrir, et son esprit d'initiative n'allait pas jusqu'à comprendre qu'une ressource, comme nous l'avons dit, était réservée à tout chef de corps dans un cas pareil. Mais Daine a prouvé que le courage moral et la présence d'esprit, qualités nécessaires à tout général en chef, lui faisaient complètement défaut. Son désespoir à Tongres, son abattement à Liège, au point de le rendre incapable de prendre part aux dispositions arrêtées pour le ralliement des troupes, sont des preuves bien évidentes d'incapacité, mais non point de trahison. Je dirai plus et j'affirme que si le général Daine avait eu la moindre inclination à manquer à son honneur, mon père ne l'aurait pas souffert. Je dois à la justice de faire cette déclaration, et je dois rendre cet hommage à la vérité. Le devoir m'impose l'obligation de présenter sous son jour véritable la première cause, la cause réelle du désastre du mois d'août, et d'écarter de l'armée la pensée

malheureuse d'y avoir été entraînée par la trahison d'un chef indigne.

La première cause du désastre du mois d'août est donc l'inaction du général Daine dans son camp de Zonhoven.

La seconde cause est l'intrigue qui avait été ourdie dans l'entourage du Roi contre le général de Faily. S'il n'en avait pas été ainsi, des pleins pouvoirs auraient été donnés, mon père se mettait à la tête de l'armée de la Meuse, donnait la main à celle de l'Escaut, et la situation était changée.

On a vu qu'une nouvelle armée avait été formée à Liège avec les débris de celle de la Meuse. Le gouverneur de la province, M. Tielemans, ainsi que la plupart des officiers supérieurs, témoins de l'énergie et de l'activité de mon père, qui, livré à lui-même, avait pris toutes les dispositions d'après sa propre initiative, vinrent lui proposer d'en prendre le commandement. Mon père, pour des raisons d'équité et de discipline, refusa. Au Roi seul, disait-il, appartenait le droit de reprendre le commandement du général Daine, et le général Goethals, lorsqu'il vint à Liège sur l'invitation du général en chef de l'armée de la Meuse, le comprit également.

M. le capitaine Capiaumont qui travaillait avec mon père, ainsi que MM. Barré et Leconte, sous-intendants militaires, ont été témoins de la réponse que mon père fit au général Daine, lorsque ce dernier vint lui montrer la lettre qu'il avait écrite au général Goethals. M. le capitaine Capiaumont en fit même la lecture. — « Vous avez mal fait, disait mon père, et tant que je serai ici vous ne remettrez votre commandement à personne sans l'autorisation du Roi. »

J'attends de l'équité de M. le général Capiaumont qu'il veuille bien affirmer cet acte de généreux dévouement.

C'est encore guidé par le même sentiment que mon père écrivit au général d'Hane cette lettre si amèrement critiquée par M. Eenens. Or, les raisons pour lesquelles mon père donne le conseil de conserver le général Daine dans son commandement, ces raisons étaient justifiées par les circonstances. Écarter en un pareil moment le général Daine, c'était donner crédit aux nombreux faux bruits qui circulaient. Mieux valait pour l'honneur de l'armée surseoir à toute disposition nouvelle à l'égard du général en chef jusqu'au moment où une mesure aurait pu être prise légalement et régulièrement.

Voici la lettre du général de Faily au ministre de la guerre :

MON CHER GÉNÉRAL,

Nous avons éprouvé un échec plus désagréable qu'important, et l'on n'a pas manqué, suivant l'usage, de crier hautement à la trahison.

Les officiers de l'armée se plaignent aussi de Daine, mais plusieurs d'entre eux ont montré tant d'impéritie, de mollesse, de nonchalance, pour me servir d'un mot beaucoup trop doux, qu'ils trouvent commode de rejeter ces revers sur leur chef.

En tout état de cause, je pense que si le général en chef était changé, cette mesure devrait au moins être ajournée dans l'intérêt du service et surtout n'être opérée que par une décision légale.

J'ai pensé, mon cher Général, que ces détails vous mettraient à même d'apprécier les hommes et les choses et je me suis empressé de vous les donner.

B^{on} DE FAILLY.

Mon père avait raison, en parlant de la déroute, de dire que l'armée avait éprouvé un échec plus désagréable qu'important. En effet, la déroute n'était pas le résultat d'une fuite devant l'ennemi, après une bataille perdue, c'était l'effet d'une panique inexplicable.

L'armée de la Meuse réorganisée présentait encore, après le désastre, un effectif de 12,000

hommes avec son artillerie et son matériel au complet. Elle allait se remettre en campagne, lorsqu'elle reçut l'ordre de se concentrer à Liège et de ne faire aucun mouvement.

M. Ch. de Brouckere vint ensuite se mettre à sa tête. M. Ch. de Brouckere, lui, avait bien reçu ses pouvoirs, et il était bien qualifié de ministre de l'intérieur et d'aide de camp du Roi. Se retranchant derrière ses instructions verbales, il fit rester l'armée inactive à Liège, et elle demeura inactive jusqu'à la défaite de l'armée de l'Escaut et l'intervention française.

M. Eenens, comme dernière preuve de la culpabilité de mon père, donne un extrait du discours prononcé à la Chambre des représentants, le 15 juin 1871, par M. B. Dumortier. L'honorable député déclarait que c'était au ministère de la guerre que la conspiration avait son siège et qu'elle organisait tout pour préparer le retour du prince d'Orange par la défaite.

Je ne veux pas discuter cette opinion : je me bornerai à faire connaître que M. B. Dumortier n'a pas toujours été du même avis, car il disait à la même Chambre, dans la séance du 12 mars 1840 :

« Cependant on ne devrait jamais oublier les
« services rendus à la patrie.

« Rappelez-vous ce qui s'est passé au mois
« d'août. Un seul mot a causé notre perte ; on
« s'est écrié : « Nos chefs ont trahi, ils trahis-
« sent encore. » Voilà quelle a été la cause du
« désastre du mois d'août. »

IV

Plusieurs fois on m'a demandé pourquoi mon père, qui prétendait avoir fait son devoir et croyait même être allé au delà, était tombé aussi promptement en disgrâce auprès du Roi.

La presse aussi m'a, pour ainsi dire, mis en demeure de m'expliquer.

Je répondrai que mon père n'est pas tombé en disgrâce. Le Roi n'a jamais manqué d'égards pour sa personne, et il avait même pour lui une grande estime. La preuve, c'est que plus tard, dans une conversation intime, Sa Majesté lui fit l'aveu qu'une personne qui se trouvait

avec elle à Malines lui avait donné le conseil de ne pas accorder les pouvoirs dont le général avait besoin pour se rendre à l'armée de la Meuse. Le Roi est allé plus loin encore : en reconnaissant l'iniquité de la mise à la retraite sans demande formulée à cet égard, Sa Majesté exprima la volonté de faire réintégrer mon père dans les cadres de l'armée avec le grade de général de division.

Mon père comprit l'inconvénient qu'une telle mesure aurait suscité dans la hiérarchie militaire en contrariant des positions personnelles : il crut devoir décliner l'offre de Sa Majesté.

L'explication de l'intrigue qui a amené mon père à demander la démission des fonctions attachées à son grade m'entraînera nécessairement à des personnalités, ce que j'aurais voulu éviter. Mais puisque j'y suis pour ainsi dire forcé et que l'honneur est ici en jeu, je ne reculerai pas et je parlerai, puisque mon devoir l'exige.

Lorsque le général Chassé s'empara, comme nous l'avons vu, de la lunette Saint-Laurent, c'était, d'après la convention du mois de novembre, une violation flagrante de l'armistice ; la reprise des hostilités au mois d'août s'accomplit également au mépris de cette même conven-

tion, avec cette réserve que les conséquences en ont été bien autrement importantes.

Dans l'un et dans l'autre cas, de quelque côté que la victoire se fût déclarée, les résultats n'auraient fait que compliquer la situation. Il fallait donc à tout prix empêcher les hostilités, et la France surtout y avait le plus grand intérêt, car une victoire remportée par les Belges l'aurait nécessairement entraînée au delà du but qu'elle voulait atteindre.

Le général Belliard avait été à même d'apprécier la conduite énergique tenue à Anvers par mon père, lors de la prise de possession de la lunette Saint-Laurent par le général Chassé; mais aussi il avait pu juger que le général de Failly n'aurait jamais souscrit à servir les combinaisons d'une politique étrangère au détriment des intérêts de son pays. Le général Belliard en avait la conviction. On savait combien mon père était opposé à l'admission des officiers étrangers; dès son entrée au ministère, le général Belliard écrivait au général Évain, qui attendait avec impatience l'issue des négociations entamées pour lui faire obtenir, conformément au décret du 11 avril, le commandement de l'armée, que tout espoir dans ce sens devait être écarté.

Le général Évain a porté ce fait à la connaissance de mon père, sous forme de reproche, dans une conversation entre eux au palais de Laeken, le 4 septembre 1832.

Le général Évain a donc été l'un ou l'autre de ces deux généraux qui demandaient, le premier, 100,000 florins de traitement, avec 25,000 florins d'entrée en campagne, et dont le second voulait se contenter simplement de la dictature.

On sait aussi avec quelle persistance le gouvernement de Louis-Philippe réclamait la démolition d'une partie de nos places-frontières de la France. M. Sol, secrétaire du général Belliard, se trouvant un jour chez le Régent et l'entretenant de cette question, mon père lui répondit que, tant qu'il serait ministre de la guerre, jamais on n'ôterait une pierre de nos fortifications.

Le caractère ouvert et décidé du général de Failly ne pouvait convenir au général Belliard, qui prétendait exercer une sorte de suprématie dans notre pays.

A la reprise des hostilités au mois d'août, toute la politique de Louis Philippe ne tendait à rien moins qu'à retarder une collision, afin de gagner du temps et de permettre à l'armée française d'intervenir.

Le général Belliard, qui ne quittait plus le Roi, lui soumettait des conseils dans ce sens.

N'avon-snous pas vu que le 4 août mon père écrivait d'Anvers au général Daine pour le presser d'opérer tous ses mouvements en vue d'effectuer sa jonction avec le général de Tieken, et qu'un moment après, toujours d'après les conseils du général Belliard, il est obligé d'écrire une lettre contraire à la première, et par laquelle il prescrivait au général Daine de se porter sur Hechtel et de s'y concentrer, sans s'inquiéter des troupes qui pourraient menacer le corps de l'Escaut ? L'impatience du général Belliard de voir paraître l'armée française était si grande que, malgré la lettre que le Roi lui écrivait le 9 août pour lui demander de suspendre l'arrivée des Français, il n'en fit rien. L'armée franchit la frontière le 10 août. Elle était à peine embrigadée et le service des vivres était si peu organisé, qu'elle dut partager le pain des troupes belges. Nouvelle preuve du manque de subsistances en Belgique.

Le général Belliard avait obtenu momentanément la dislocation des deux principaux de nos corps d'armée. Le Roi enfin, inquiet de l'indécision du général Daine, voulut charger mon père de la direction de l'armée de la Meuse. Tout

aurait pu changer ; mais lorsqu'une personne de l'entourage du Roi émit l'avis de ne pas accorder les pouvoirs nécessaires, quelle fut la conséquence de ce malheureux conseil ? On l'a trop bien compris : l'humiliation de l'armée et la perte de deux de nos provinces... Mais la France obtint le prix de son labour...

V

Le budget de la guerre avait été remis dans le courant du mois de mai à M. Ch. de Brouckere qui, en sa qualité de ministre des finances, devait le présenter et en soutenir la discussion. Le 30 mai, lors de la retraite de ce ministre et de son remplacement par M. Duvivier, rien n'avait été fait. Le budget fut renvoyé au département de la guerre qui le transmit de nouveau au Congrès, en insistant sur les observations fournies en comité secret. Le 9 juin, une commission était instituée, et naturellement M. Ch. de Brouckere en fut nommé rapporteur.

Les 22, 23 et 24 juin seulement, la commission

tint ses séances et arrêta les bases du travail qui ne fut soumis au Congrès que le 19 juillet, en dépit de toutes les instances du ministre.

Le 16 enfin, un travail en quelque sorte préliminaire, consistant en notes sur les divers chapitres du budget, avait été communiqué au ministre de la guerre qui s'était empressé de répondre aux demandes de renseignements.

Le 18 au matin, les renseignements étaient entre les mains de M. Ch. de Brouckere.

Le 19, M. Ch. de Brouckere, dans une séance du soir du Congrès, se plaignait de ce que le ministre n'avait pas daigné répondre aux questions qui lui avaient été adressées par la commission, et, montrant un petit morceau de papier, il ajoutait : « Tenez, voilà tout ce que nous avons obtenu. »

Le 20, le ministre de la guerre se rendit au sein de la commission et témoigna sa surprise de ce qu'il n'eût été fait aucune mention des renseignements fournis par lui au rapporteur. M. Ch. de Brouckere, pour toute réponse, les tira alors de sa poche.

La conduite de M. Ch. de Brouckere, comme rapporteur de la commission chargée d'examiner le budget de la guerre, doit paraître bien singulière, et plus étonné sera-t-on encore

lorsqu'on saura qu'ayant fait connaître, après le vote des Dix-Huit articles, sa volonté bien arrêtée de ne plus prendre part aux délibérations du Congrès, il vint déclarer, le 20 juillet, qu'il ne reparaisait que pour empêcher qu'on ne *dilapidât* la *sueur* du peuple; qu'une armée aussi forte devenait inutile par le rétablissement de la paix, et que, si la guerre venait à être déclarée de nouveau, quelques soldats armés de bâtons et chaussés de sabots devaient suffire pour vaincre les Hollandais.

M. Ch. de Brouckere ne tenait pas toujours le même langage; car nous nous souvenons de l'époque où il recommandait avec chaleur l'organisation d'une armée forte et imposante : c'était le 2 mars, lorsque, ministre des finances, il négociait l'emprunt de 12,000,000 de florins, et qu'il annonçait au Congrès la marche des armées prussiennes sur le Rhin avec des ambulances de campagne.

Le Congrès lui-même avait aussi bien changé d'avis lorsque, se conformant aux conclusions du rapport de la commission, il refusait les fonds que le ministre déclarait indispensables pour l'armée.

Reportons-nous au commencement de juin, quand la Belgique était encore sous l'empire

de la protestation contre les protocoles des 20 et 27 janvier. Le Congrès alors avait résolu la reprise des hostilités pour le 30 juin.

Nous connaissons l'avis que les généraux émirent à cet égard dans un conseil de guerre tenu à Bruxelles le 22 juin (1).

Pourquoi ces projets belliqueux ont-ils fait place à des sentiments tout pacifiques? Mon père ne partageait pas cette illusion, puisqu'il recommandait une forte organisation militaire. Mais la majorité du Congrès, moins prévoyante, éblouie par l'annonce d'une paix mal assurée encore, servait, *sans s'en douter*, les projets des factieux. Ceux-là, par système et par calcul, s'opposaient à toutes mesures prises dans l'intérêt de l'ordre, et servaient par le fait la politique française.

Le général de Faily n'avait accepté la direction du département de la guerre qu'à la suite des pressantes sollicitations du Régent. C'était le moment le plus critique de la révolution. Lorsque le crédit que le nouveau ministre avait réclamé comme indispensable lui eut été refusé par le Congrès, ses amis, les généraux même, l'engagèrent fortement à renoncer à

(1) Voir ci-dessous, p. 46.

cette position ingrate et qu'il n'avait nullement désirée.

M. Lebeau, entre autres, lui dit un jour :
« Mon cher, vous n'êtes pas assez populaire, il
« faudrait céder votre place à Ch. de Brouckere. »

Comme mon père se serait trouvé fort heureux qu'on eût pu se passer de lui, il pria aussitôt le général Goblet d'en parler à M. Ch. de Brouckere. Il avait la conviction que la proposition serait acceptée, puisque plusieurs personnes l'avaient déjà prévenu du désir de M. de Brouckere. En effet, M. Goblet revint avec une réponse affirmative.

Cette résolution ayant été communiquée au Régent, ce dernier répondit à mon père : « Ces
« messieurs ne connaissent pas Ch. de Brouc-
« kere. C'est un brouillon qui veut se mêler de
« tout, et qu'est-ce qu'il entend au ministère
« de la guerre? Il viendra là tout brouiller,
« tout mettre sens dessus dessous. Tenez, mon
« cher général, restez où vous êtes, ce serait
« me désobliger que de nous quitter. »

Après l'inauguration du Roi, Sa Majesté manifesta l'intention de visiter l'armée. Mon père l'accompagnait, lorsque ses collègues chargèrent M. le lieutenant-colonel Bouthay, chef du personnel du département de la guerre,

de le prier de faire connaître à Sa Majesté le désir de M. Ch. de Brouckere de lui être présenté à Liège.

Mon père s'empressa de demander l'audience sollicitée, et le Roi consentit à recevoir M. Ch. de Brouckere.

De ce moment, M. Ch. de Brouckere ne quitta plus le Roi et le suivit à Bruxelles. Le 3 août, M. de Sauvage lui céda le portefeuille de l'intérieur. Le même jour dans la soirée, le Roi, dans un conseil de ministres, conféra à mon père les fonctions de major général de l'armée. L'arrêté fut contre-signé par M. Ch. de Brouckere, et déjà le lendemain matin il paraissait dans les colonnes du *Courrier belge* et de *l'Indépendant*, avec des commentaires dignes des rues et des clubs. A l'exception du ministre, personne cependant ne connaissait l'existence de cet arrêté.

Le 4 août, le Roi arriva à Anvers accompagné de son conseil. MM. Lebeau, Goblet, Ch. de Brouckere et d'Hane en faisaient partie.

Le 5 août, mon père est envoyé à Schilde, près du général de Tieken. Le même jour, il rejoint le Roi à Malines et il reçoit une seconde mission pour le général Daine. Mais M. de Brouckere détourne le Roi, par ses conseils, de

remettre les pouvoirs nécessaires à mon père pour prendre la direction effective du corps de la Meuse.

L'entourage du Roi ne pouvait voir sans un œil d'envie la faveur dont mon père était l'objet bien malgré lui. Il fallait donc l'éloigner à tout prix. Le moyen fut bientôt trouvé, et le général Belliard rencontra dans l'ambition de M. de Brouckere un allié pour renverser l'obstacle à sa politique.

La preuve de cet accord tacite se révèle encore à l'arrivée de M. Ch. de Brouckere à Liège. Devenu déjà aide de camp, et muni cette fois des pouvoirs du Roi, le ministre de l'intérieur maintient l'armée de la Meuse dans l'immobilité la plus complète, tandis que le corps de l'Escaut était aux prises avec l'ennemi. Pour toute réponse aux observations qui lui furent faites, M. de Brouckere se retranchait derrière les instructions verbales qu'il avait reçues. L'armée française venait de franchir la frontière, et il importait de laisser à cette armée le temps d'imposer ses conditions à la Hollande.

Le 16 août l'ordre de dislocation arriva pour l'armée de la Meuse, et le nom de mon père ne fut pas même prononcé. Enfin, à son retour à Bruxelles, le général de Faily apprend que

M. Ch. de Brouckere l'avait remplacé au département de la guerre.

Quelques jours après, mon père recevait sa démission, non pas la démission de ses fonctions, mais, par une singulière équivoque, la démission de son grade qu'il n'avait jamais sollicitée.

M. Ch. de Brouckere signala son début au ministère de la guerre par l'introduction dans l'armée d'officiers français de tous grades. Nouvelle preuve d'accord avec la politique française. Cette mesure, contre laquelle mon père s'était toujours élevé pour des motifs longuement développés dans le *Mémoire explicatif*, fut exécutée avec la plus grande rigueur après les événements du mois d'août.

Je trouve une nouvelle preuve, et bien convaincante, des faits que j'ai avancés dans un extrait des Mémoires du général Belliard, cité par M. Eenens (¹).

On se demande en vain pour quel motif et dans quel but le ministre de France reprend ainsi et après coup, pour les relater dans ses Mémoires, des rumeurs dont l'origine était restée inconnue.

Je réponds que M. le général Belliard avait tout intérêt, même après les événements du

(¹) Voir *les Conspirations militaires de 1831*, t. II, p. 44.

mois d'août, à faire accréditer ces rumeurs, et il pensait bien que, relatées par lui-même, elles n'auraient pas manqué d'être accueillies comme exposant la situation de l'armée belge sous son véritable jour. Il avait un double but : cacher le jeu de son gouvernement à l'Europe d'abord, et démontrer ensuite à la Belgique que l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait de repousser l'invasion avait été seule la cause de l'intervention de l'armée française. Il éloignait tout soupçon d'intrigues de sa part, et se mettait à l'abri de toute accusation de connivence.

Le général Belliard représente aussi l'armée de la Meuse arrivant à Liège dans la plus complète déroute. Or l'avant-garde de cette armée, avec la cavalerie et l'artillerie presque au complet, fit dans le plus grand ordre sa retraite sur Liège, et y arriva le 9 août à une heure du matin; le lendemain 10 août toutes les dispositions avaient été prises pour mettre l'armée en campagne à l'effectif de 12,000 hommes. M. Eenens le reconnaît lui-même.

L'auteur des *Conspirations militaires de 1831* vient encore à mon aide lorsqu'il dit ⁽¹⁾ : « Un « fait curieux que nous croyons devoir men-

(1) T. II, p. 221.

« tionner, c'est que le général Belliard demanda
 « au commandant de place un rapport sur
 « l'affaire de Louvain et que lui-même lui dicta
 « ce rapport. Nous lisons, en effet, dans une
 « lettre adressée par ce général à son premier
 « secrétaire, M. A. Sol : « Envoyez le rapport
 « au ministre, je l'ai signé. Le commandant de
 « place a signé; je le lui ai dicté comme rapport
 « qu'il me faisait; vous n'en parlerez pas. »

« Pourquoi, dit M. Eenens, le général se don-
 « nait-il la peine de dicter lui-même ce rapport
 « qui ne le concernait pas? — C'était sans doute
 « afin d'avoir une rédaction dans le sens le
 « plus convenable à la politique de son gouver-
 « nement, qui avait tout intérêt à faire croire
 « que la Belgique, trop faible pour résister
 « seule à la Hollande, ne pouvait se passer de
 « la tutelle de la France. »

M. Eenens a raison, et cette explication de sa part dévoile complètement les agissements de la diplomatie française et justifie tout ce que j'ai exposé.

M. Eenens reproche à mon père de ne pas avoir répondu à l'invitation réitérée de la commission d'enquête pour venir déposer devant elle sur certains faits reprochés au général Daine.

D'abord cette enquête n'a jamais eu rien de sérieux ; on ne la désirait pas et pour cause ; la responsabilité de trop de personnes aurait été mise en jeu, et l'intérêt personnel ne pouvait laisser paraître la lumière. Mon père se trouvait dans une autre condition. Il devait désirer que la vérité fût connue, et il n'aurait pas reculé devant un jugement. Il n'a pas cessé d'habiter le château de Nederheembeek de 1831 à 1837, et la justice militaire n'aurait pas eu de peine à y découvrir sa retraite. Son existence y était bien connue et le Roi lui faisait l'honneur de l'inviter au palais de Laeken.

M. Eenens dit enfin : « L'infamie dont se
« couvrit ce ministre aux yeux de Léopold
« triompha de la longanimité exemplaire de
« Sa Majesté qui plus tard resta sourde lors-
« qu'il s'agit de l'enterrer avec les honneurs
« militaires. »

Ceci est une question qui m'est toute personnelle. Je savais que mon père n'avait aucun droit aux honneurs militaires comme officier démissionné. Mais je pensais, et je n'étais pas seul à considérer la position de mon père sous ce rapport, je pensais que le second cabinet du Régent, dont le courage et le dévouement n'avaient pas hésité devant les plus grands

dangers afin d'assurer au pays la tranquillité qu'un gouvernement monarchique pouvait seul lui faire obtenir, je pensais enfin que les membres de ce cabinet, dans quelque condition qu'ils eussent pu se trouver, auraient eu droit à un hommage public rendu à leur dernière heure.

Je me suis trompé et l'on m'a répondu par une fin de non-recevoir. Je ne pense pas que Sa Majesté ait été consultée sur ma démarche.

BON DE FAILLY.

NOTE

La discussion des Dix-Huit articles amena l'époque la plus orageuse de la révolution belge. L'exaspération des ennemis de la révolution et des adversaires du gouvernement était au comble. Plus d'une fois des menaces de mort furent adressées aux ministres, notamment aux ministres de la guerre et de l'intérieur qui avaient contre-signé la proclamation suivante :

PROCLAMATION DU RÉGENT AU PEUPLE BELGE.

BELGES !

Le Congrès souverain va prononcer sur les préliminaires du traité de paix entre la Belgique et la Hollande.

Quelle que soit la décision de cette assemblée, elle seule représente la nation, elle seule doit donner des lois au pays.

C'est du Congrès souverain que je tiens mes pouvoirs, et je ne les ai reçus que pour faire exécuter les lois. Si je manquais à ce mandat, je violerais et mon mandat et mon serment.

Irrévocablement décidé à les remplir et mon honneur y étant engagé, je fais un appel à l'honneur de tous les Belges et à leur patriotisme ; ils ne voudront pas flétrir ce

glorieux nom de Belges par des tentatives d'anarchie et de guerre civile propres à attirer sur notre belle patrie les plus grands fléaux.

S'il en était autrement, je n'hésiterais pas à remplir le plus sacré de mes devoirs, à maintenir l'ordre, l'inviolabilité des personnes et des propriétés. Je compte à cet effet sur la fidélité de la garde civique, de l'armée et de tous les bons citoyens.

Si le Congrès adopte les préliminaires de paix, je regarde comme un devoir impérieux de rester au poste où m'a élevé la confiance des représentants de la nation jusqu'à l'arrivée du Roi dans cette capitale, qui ne peut être que très-prochaine suivant la promesse qu'il m'en a faite.

Bruxelles, le 5 juillet 1831.

Signé : SURLET DE CHOKIER.

Le Ministre de l'intérieur,

DE SAUVAGE.

Le Ministre de la guerre,

B^{on} DE FAILLY.



BOEKKAART
GEMAAKT



